

contrôle des ressources de la pêche sur notre plateau continental? Avons-nous obtenu le soutien de l'Union soviétique? Avons-nous obtenu son appui pour tout prochain conclave international?

Nous en arrivons maintenant à la question à laquelle le ministre, et son secrétaire parlementaire, qui est ici ce soir, doivent répondre. Essayons-nous avec suffisamment de volonté de sauvegarder les moyens d'existence des personnes travaillant dans cette industrie des plus dangereuses? J'accueillerais avec plaisir, joie et gratitude tout signe montrant que, au-delà de nos discours au sujet du contrôle de l'environnement et de la nécessité d'avancer nos pions dans ce domaine pour de nombreuses raisons écotériques, on s'est sérieusement inquiété de l'avenir de cette industrie en mauvaise posture et que des mesures rapides ont été prises à cet effet.

M. Eymard Corbin (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches): Monsieur l'Orateur, je serais bien sot de contredire le député qui vient de parler et de prétendre que nos pêcheries ne sont pas sérieusement dégarnies, surtout sur la côte est. C'est un fait reconnu. Le gouvernement en est conscient, tout autant que de ses responsabilités en tant qu'État riverain. Il sait que les ressources maritimes doivent être gérées plus intelligemment à l'avenir. Je le répète, le gouvernement le sait. Il est résolu à faire tout son possible pour empêcher la destruction par la pollution, la pêche excessive ou une exploitation indue, des ressources régénératrices de nos côtes.

D'autre part, le gouvernement est également conscient de ses responsabilités en tant que membre de la communauté internationale des pays de pêche. Il a hâte de réaliser ses objectifs dans un esprit de coopération avec ses voisins, toutes les fois qu'il en aura la possibilité. Comme le député vient de le souligner, le gouvernement a pris, ces deux dernières années, diverses mesures pour redresser certains torts et remédier à certaines carences de gestion constatées par le passé, dans l'espoir d'en arriver à de meilleures ententes internationales concernant la gestion des pêcheries.

Le gouvernement canadien a tracé des lignes de fond d'une pointe de terre à l'autre, a étendu à 12 milles la limite de ses eaux territoriales et a tracé des limites pour faire en sorte que les grands courants d'eau, comme le golfe du Saint-Laurent et la baie de Fundy soient exclusivement réservés à nos pêcheurs. C'est le Canada seul qui a pris ces initiatives. Le gouvernement est actuellement en voie d'exclure progressivement de nos pêcheries exclusives certains pays qui pratiquaient traditionnellement la pêche dans ces zones. Il a également engagé une série de pourparlers dont nous verrons les résultats très bientôt.

Les députés se rappelleront que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Sharp) a déclaré ici-même, le 27 septembre dernier, que nous réalisons des progrès très rapides et satisfaisants en vue de conclure avec le gouvernement français un traité qui embrassera un certain nombre de ces questions. Le gouvernement envisage également de discuter avec les pays qui pratiquent la pêche, la question de la gestion des ressources maritimes sur l'ensemble de notre plateau continental et les moyens nécessaires pour assurer une récolte soutenue de poissons. Le ministre a récemment annoncé qu'il espérait organiser l'année prochaine une réunion de tous les pays qui possèdent des flottes de pêche afin de discuter ce très important sujet.

Finalement, le député a évoqué la récente visite du premier ministre de l'Union soviétique et le fait que le

[M. Macquarrie.]

Canada ait attiré l'attention de notre voisin du Nord sur les inquiétudes que nous cause la surexploitation de nos ressources en poisson. En réponse à une question que lui posait ici même le député de South Shore (M. Crouse), le ministre a déclaré que nous n'avions pas échoué dans nos tentatives d'entente avec l'URSS, que nous avons fait diverses instances et que nous espérons gagner l'URSS à notre point de vue.

• (10.10 p.m.)

LES GRAINS—LE PROGRAMME LIFT—LES
REMBOURSEMENTS EXIGÉS DES CULTIVATEURS—LE
RENVOI DE LA QUESTION AU CONTENTIEUX DU
MINISTÈRE

M. A. P. Gleave (Saskatoon-Biggar): Monsieur l'Orateur, je soulève ce soir cette question car il m'a été impossible jusqu'ici d'obtenir des renseignements satisfaisants. Le 13 octobre, j'ai posé au ministre chargé de la Commission canadienne du blé (M. Lang) une question relative à certaines lettres adressées aux cultivateurs leur demandant de rembourser des sommes qui leur avaient été versées au titre du programme LIFT. Le 1^{er} novembre, j'ai à nouveau posé une question relative aux aspects juridiques de cette affaire. J'ai demandé alors si chaque cas particulier faisait l'objet d'un examen de la part des experts du ministère de la Justice ou de tout autre ministère avant que ces remboursements soient exigés. J'aimerais qu'on me réponde ce soir.

J'aimerais savoir combien le ministère a envoyé de lettres réclamant ce remboursement. J'aimerais savoir combien d'argent en tout on a réclamé des cultivateurs. J'aimerais savoir jusqu'à quel point on a fait des recherches dans chaque cas avant d'envoyer une lettre demandant le remboursement. Je me rends de temps à autre dans ma circonscription. J'ai assisté, la semaine dernière, à une réunion où j'ai rencontré un certain nombre de cultivateurs qui m'ont dit: «On me réclame tel montant d'argent. J'ai reçu une lettre dans laquelle on en exige le remboursement. Que dois-je faire?» Ils ignorent pourquoi on leur demande un tel remboursement.

Je suis navré que le ministre ne soit pas ici ce soir. Le programme LIFT a été établi à la hâte. Nous comprenons que, par la force des choses, le gouvernement ait peut-être dû engager du personnel sans expérience et lui ait demandé d'entreprendre la surveillance du programme. Mais de demander à un cultivateur de rembourser une certaine somme sur la foi d'une photographie aérienne qui révèle telle ou telle chose de sa ferme n'est certainement pas une chose à faire.

Il n'y a pas de raison d'exiger un remboursement d'un cultivateur parce que, de l'opinion des gens intéressés du ministère, il n'a pas fait sa moisson avant un jour donné, alors que des prolongations avaient été publiquement accordées cet été-là. Il n'y a pas de raison pour réclamer de l'argent dans ces circonstances. Il n'y a pas de raison de lui envoyer une lettre lui demandant de signer ce qui est, en fait, un billet à ordre par lequel il s'engage à payer le montant réclamé.

Le ministre en cause devrait se lever à l'appel des motions et expliquer ce qui se passe. Nous devrions obtenir des réponses mais c'est le silence total. Le député de Meadow Lake (M. Cadieu) a également demandé des réponses à ce sujet. Je ne sais pas s'il en a obtenu, mais je sais que moi je n'en ai pas eu. J'espère sincèrement que nous en aurons ce soir.

M. Marcel Lessard (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, il y a quelques